

# Solution assurance prêts avec Tempo Plus

## Une solution d'assurance complète et adaptée à vos besoins changeants!

Combinez tous vos prêts sous un même contrat avec notre solution assurance prêts flexible et abordable!

Une solution bien adaptée pour les premiers acheteurs de maison ou pour ceux qui ont des prêts personnels ou commerciaux et recherchent une protection complète.

Conçue pour couvrir les risques courants tels que le décès prématuré, l'invalidité ou la maladie, notre solution assurance prêts avec Tempo Plus offre une couverture complète.

## Qu'il s'agisse d'une hypothèque résidentielle, d'une marge de crédit ou encore d'un prêt commercial, nous avons la solution qu'il vous faut.

### Assurance vie

Flexibilité de combiner plusieurs durées de 10, 15, 20, 25, 30, 35 ou 40 ans sous un même contrat sans preuve de prêts requise.

### Protection de crédit en cas d'invalidité

Un paiement d'indemnité mensuelle en cas d'invalidité totale, jusqu'à 1,5 % du montant d'assurance, sans excéder 3 500 \$ par assuré, pour vous aider à effectuer les paiements liés à vos prêts.

Deux options s'offrent à vous, dont une avec la possibilité de garantir votre paiement d'indemnité mensuelle jusqu'à 2 000 \$ lorsque les preuves de prêts sont fournies au moment de la souscription.

### Couverture en cas de maladie grave

Un montant forfaitaire de 20 000 \$, exempt d'impôt, versé si vous recevez un diagnostic d'une des trois maladies graves les plus courantes : cancer, crise cardiaque et accident vasculaire cérébral.



**beneva**

# Jetons un coup d'œil à un exemple

## Prenons la situation d'Éric et de Marie

Éric, 35 ans, et Marie, 32 ans, un couple marié, achètent leur première maison ensemble. Leur prêt hypothécaire est de 400 000 \$ et leur paiement hypothécaire mensuel est de 2 000 \$. Éric détient aussi un prêt auto et le couple a une marge de crédit conjointe.

## Une solution assurance prêts complète à un taux compétitif

À la suite d'une rencontre avec leur conseiller en sécurité financière et après avoir complété l'analyse de besoins, le couple décide d'acheter une assurance vie conjointe pour couvrir leur prêt hypothécaire.

Besoin d'assurance	Type de couverture	Prime mensuelle d'Éric et de Marie
Assurance vie temporaire 25 ans pour couvrir le prêt hypothécaire	Tempo Plus 25, décroissant Conjoint 1 <sup>er</sup> décès, 400 000 \$	49,18 \$
<b>Prime mensuelle totale pour la couverture d'assurance vie</b>		<b>49,18 \$</b>

Ils décident aussi d'acheter une assurance vie additionnelle de 50 000 \$ chacun pour couvrir les autres prêts.

Besoin d'assurance	Type de couverture	Prime mensuelle d'Éric et de Marie
Assurance vie temporaire 25 ans pour couvrir le prêt hypothécaire	Tempo Plus 25, décroissant Conjoint 1 <sup>er</sup> décès, 400 000 \$	49,18 \$
Assurance vie temporaire 30 ans pour couvrir les autres prêts	Tempo Plus 30, fixe Individuel, 50 000 \$ chacun	19,75 \$
<b>Prime mensuelle totale pour les couvertures d'assurance vie</b>		<b>68,93 \$</b>

Éric et Marie prévoient obtenir leurs couvertures d'assurance vie à un taux régulier et par conséquent, demandent la protection en cas de maladie grave de 20 000 \$ qui sera approuvée automatiquement sans preuve d'assurabilité additionnelle.

Besoin d'assurance	Type de couverture	Prime mensuelle d'Éric et de Marie
Assurance vie temporaire 25 ans pour couvrir le prêt hypothécaire	Tempo Plus 25, décroissant Conjoint 1 <sup>er</sup> décès, 400 000 \$	49,18 \$
Assurance vie temporaire 30 ans pour couvrir les autres prêts	Tempo Plus 30, fixe Individuel, 50 000 \$ chacun	19,75 \$
Avenant en cas de maladies graves	20 000 \$ chacun	17,59 \$
<b>Prime mensuelle totale pour les couvertures d'assurance vie et maladies graves</b>		<b>86,52 \$</b>

Après avoir évalué la couverture d'assurance invalidité offerte par leurs régimes collectifs, Éric et Marie, avec l'aide de leur conseiller en sécurité financière, décident de souscrire un montant de 600 \$ par mois chacun pour obtenir une protection de crédit en cas d'invalidité.

Besoin d'assurance	Type de couverture	Prime mensuelle d'Éric et de Marie
Assurance vie temporaire 25 ans pour couvrir le prêt hypothécaire	Tempo Plus 25, décroissant Conjoint 1 <sup>er</sup> décès, 400 000 \$	49,18 \$
Assurance vie temporaire 30 ans pour couvrir les autres prêts	Tempo Plus 30, fixe Individuel, 50 000 \$ chacun	19,75 \$
Avenant en cas de maladies graves	20 000 \$ chacun	17,59 \$
Protection crédit en cas d'invalidité (2 ans)	600 \$ par mois chacun	23,94 \$
<b>Prime mensuelle totale pour les couvertures d'assurance vie, maladies graves et protection crédit en cas d'invalidité</b>		<b>110,46 \$</b>

Les primes ont été établies en fonction des taux en vigueur à compter de juillet 2023. Les frais de contrat sont inclus.

Grâce à la flexibilité de la solution assurance prêts, Éric et Marie sont couverts pour la vie, la maladie grave et l'invalidité totale, bénéficiant d'une protection complète à un taux concurrentiel de seulement 110,46 \$ par mois.

## La bonne solution, adaptée à leurs besoins

### Protection crédit en cas d'invalidité totale pour respecter les obligations financières

Un an plus tard, Éric se blesse et ne peut plus travailler pour quelques mois. Avec sa protection de crédit en cas d'invalidité, il peut minimiser l'impact de sa perte financière en cas d'invalidité totale en réclamant une indemnité mensuelle de 600 \$ qui allégera ses paiements hypothécaires pendant son arrêt de travail.

### Couverture en cas d'une maladie grave

À l'âge de 40 ans, Marie est diagnostiquée avec une forme de cancer couverte par sa couverture en cas de maladie grave. Elle reçoit un montant forfaitaire de 20 000 \$, exempt d'impôt, qui allège le fardeau financier additionnel à la suite de dépenses imprévues en raison de la maladie et lui permet de se consacrer entièrement à son rétablissement. Avec la garantie d'assistance intégrée au produit, Marie a accès à une gamme étendue de services d'assistance, incluant le service de seconde opinion médicale.

**En conclusion, avec leur couverture complète, Éric et Marie sont en mesure de faire face à un événement imprévu et d'alléger leurs préoccupations financières.**



# Quels sont les avantages de choisir notre solution assurance prêts ?

- Une protection abordable contre le décès prématuré, la maladie et l'impact de la perte de revenu en cas d'invalidité ou de maladie pour couvrir les paiements de prêts.
- Une alternative idéale à l'assurance hypothécaire ou à l'assurance offerte par d'autres prêteurs.
- La possibilité de choisir entre 2 options : L'avenant invalidité avec garantie-preuve de prêt à la souscription ou l'avenant invalidité sans garantie-preuve de prêt à la réclamation.
- Flexibilité de couvrir plusieurs prêts avec un même contrat (frais de contrat uniques).
- Taux privilégiés à partir de 500 000 \$ pour les âges de 51 ans et plus et à partir de 2 000 001 \$ pour les âges de 18 ans et plus, d'assurance vie récompensant les saines habitudes de vie.
- Option de combiner la solution assurance prêts avec d'autres produits d'assurance vie permanente ou maladies graves pour obtenir une protection complète.

**20 000 \$ de protection en cas de maladie grave est automatiquement accordé si la couverture d'assurance vie est acceptée à un taux régulier et sans exclusion !**

**Une solution d'assurance tout-en-un pour couvrir plusieurs prêts !**

## Prêts admissibles\* :

- Prêt hypothécaire
- Marge de crédit personnelle ou hypothécaire
- Prêt personnel ou commercial
- Prêt auto
- Prêt étudiant
- Prêt pour financer un placement

\* Pour la période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans, seul les prêts ou marges de crédit hypothécaires résidentiels sont admissibles pour l'option Avenant invalidité avec garantie-preuve de prêt à la souscription.

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par Beneva inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.